

CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE
RESPECT DES PARTENAIRES,
ENTRAÎNEURS,
ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS



L'athlète doit respecter **en tout temps** les consignes générales suivantes :

- 1- Tenue sportive
- 2- Espadrilles appropriées (chaussure de soccer intérieur ou extérieur)
- 3- Protège tibia **obligatoire**
- 4- Ponctualité
- 5- Nous ne sommes pas responsable des vols, apprendre à être vigilants.
- 6- Respect des partenaires, entraîneurs, équipements et installations en tout temps, verbal et physique. Ces règlements incluent aussi les matchs à l'extérieurs.

Pour toute absence, nous devons avoir une motivation par courriel ou téléphone.

COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ

Ce contrat pour est applicable pour tout comportement inapproprié et pour toute absence du sport.

- 1-Expulsion de l'activité et un travail de réflexion avec signature des parents.
Pas de retour à l'entraînement avant le respect de cette conséquence
- 2-Expulsion de l'activité et un travail de réflexion avec signature des parents.
Rencontre avec le responsable du programme et l'institution
Pas de retour à l'entraînement avant le respect de cette conséquence
- 3-Expulsion de l'athlète.

Ce code de conduite est dissuasif, nos entraîneurs ont des outils pour les différents comportements et votre collaboration nous permettra de ne pas se rendre au point #3.

Signature de l'athlète _____ Date _____

Signature du parent ou tuteur _____ Date _____

Tommy Couture

Tommy Couture
Entraîneur cadre ARSCQ